

Cadastre RDPPF

Une infrastructure géomatique innovante
et un appui au service des métiers

Une infrastructure géomatique innovante

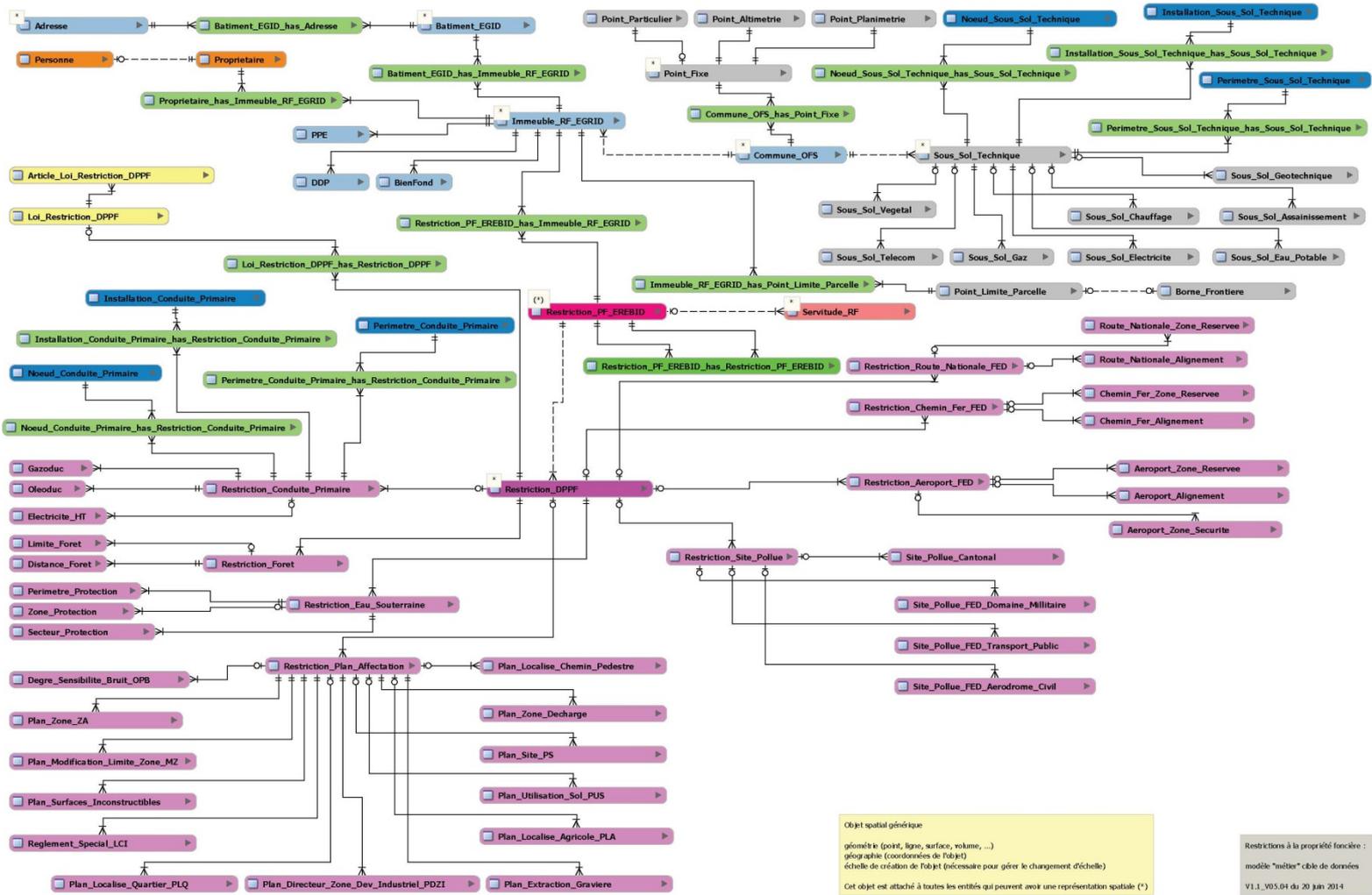
- Deux éléments clés:
 - Séparation des applications de l'Etat de Genève de celles du SITG à destination du public et des partenaires :
 - Infrastructure dédiée aux applications géomatiques de l'administration répondant aux normes de sécurité de l'Etat et offrant un haut niveau de disponibilité
 - Infrastructure SITG à haute performance et à haute capacité
 - Création de 3 environnements distincts :
 - Production (applications en fonction)
 - Recette (tests et validations des nouveautés et des modifications)
 - Développement (intégration des nouveautés et réalisation des modifications)

Un appui au service des métiers

- La mission du SGOI dans le cadre du projet RDPPF se décline en deux axes principaux :
 - Accompagner et aider les métiers pour structurer et gérer leurs données en tenant des compte des contraintes émises par la Confédération
 - Assurer de l'intégration de ces données dans un environnement de publication géomatique maîtrisé par le SGOI

Accompagnement des métiers

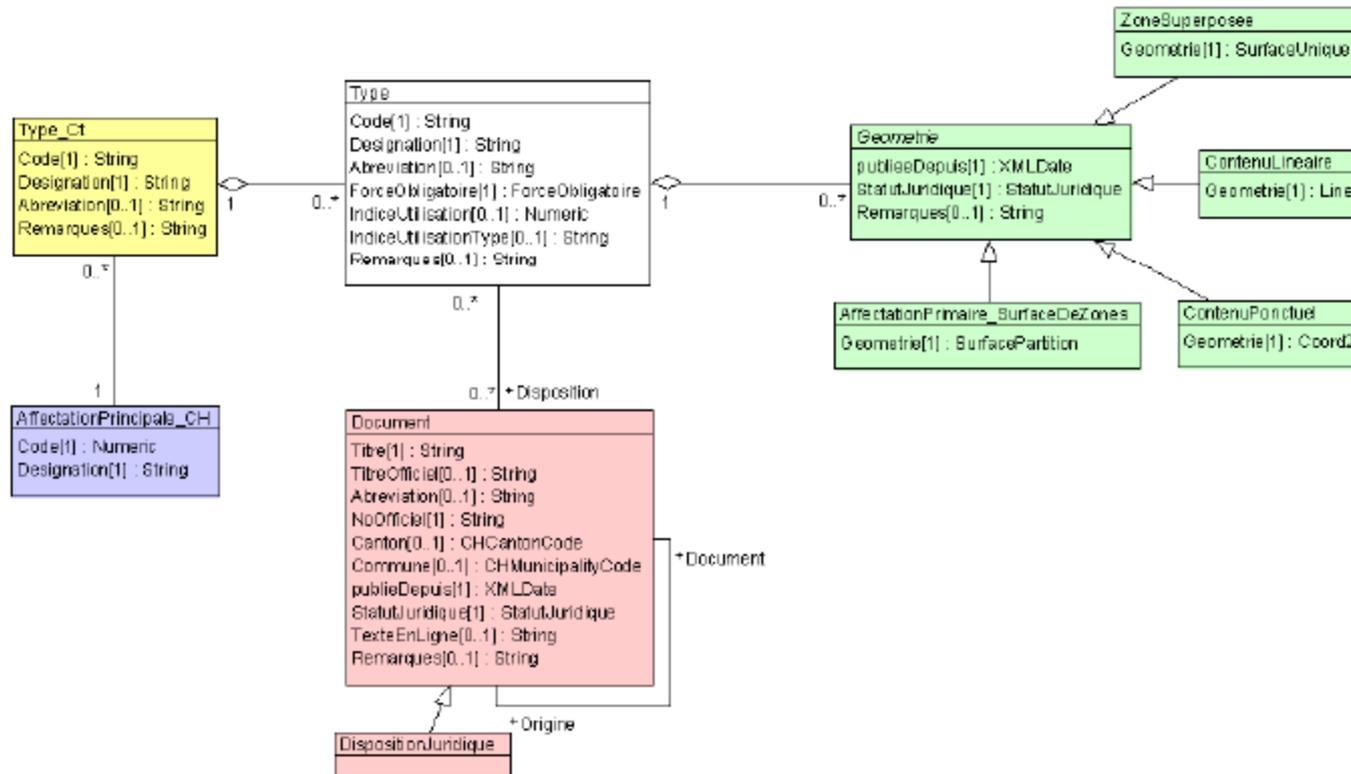
- Aide à la structuration et à la modélisation des données
- Mise en place d'outils d'aide à la saisie avec des formulaire permettant une saisie attributaire contrôlée et facilitée
- Mise à disposition d'outils de contrôle de qualité des données, permettant une vérification facilitée de la topologie des entités géographiques



Objet spatial générique
 géométrie (point, ligne, surface, volume, ...)
 géographie (coordonnées de l'objet)
 échelle de création de l'objet (nécessaire pour gérer le changement d'échelle)
 Cet objet est attaché à toutes les entités qui peuvent avoir une représentation spatiale (*)

Restrictions à la propriété foncière :
 modèle "mixte" cible de données
 V1.1_V05.04 du 20 Juin 2014

8.1 Jeu de géodonnées de base n° 73 Plans d'affectation (cantonaux / communaux)



Accompagnement des métiers

- Aide à la structuration et à la modélisation des données
- Mise en place d'outils d'aide à la saisie avec des formulaire permettant une saisie attributaire contrôlée et facilitée
- Mise à disposition d'outils de contrôle de qualité des données, permettant une vérification facilitée de la topologie des entités géographiques

Accompagnement des métiers

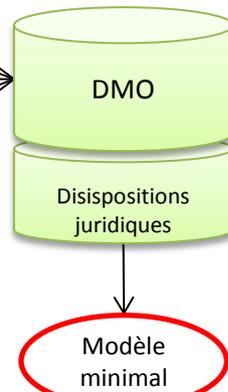
- Mise en place des instances de base de données géographiques pour la production, la gestion, le contrôle des restrictions RDPPF cantonales, ainsi que d'un espace de stockage des documents associés (dispositions juridiques, bases légales, informations complémentaires, etc.)
- Mise en place d'une instance de "foi public" pour la publication des restrictions en force et garantir leur isolement
- Mise en place de processus de récupération automatisée des restrictions fédérales avec une mise à jour permanente

Environnement du cadastre RDPPF genevois

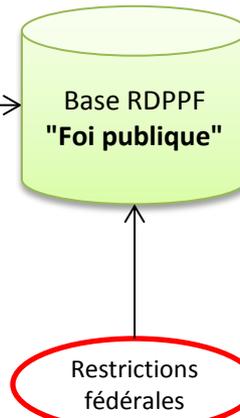
Instance "Métier"
Bases de données des services spécialisés de l'Etat de Genève



Instance "DMO"
Bases de données du cadastre RDPPF de l'Etat de Genève



Instance "Foi publique"
Bases de données du cadastre RDPPF de l'Etat de Genève

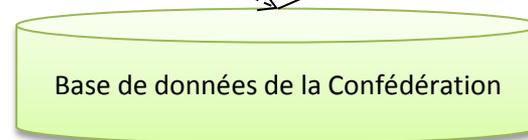


LE TERRITOIRE GENEVOIS À LA CARTE

Site cartographique du SITG
(extrait dynamique)



Application RDPPF
(extraits statique)



Canton de Genève
Confédération suisse



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Service de géomatique et de l'organisation de l'information

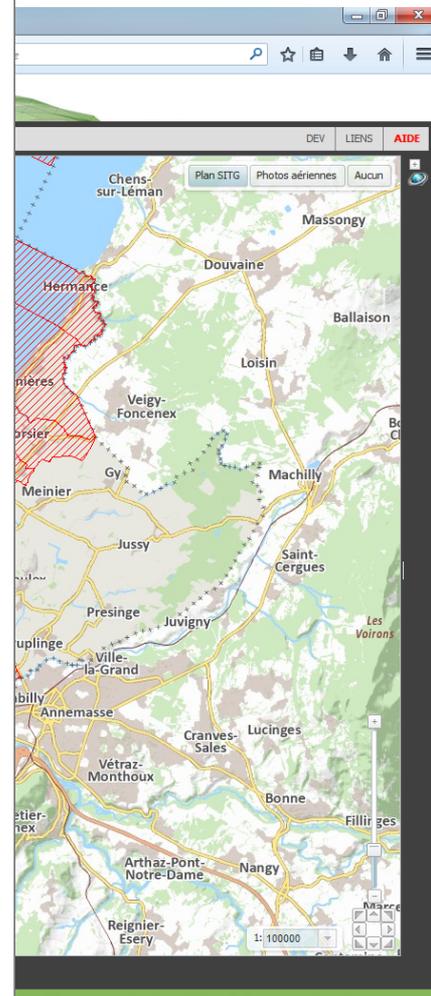
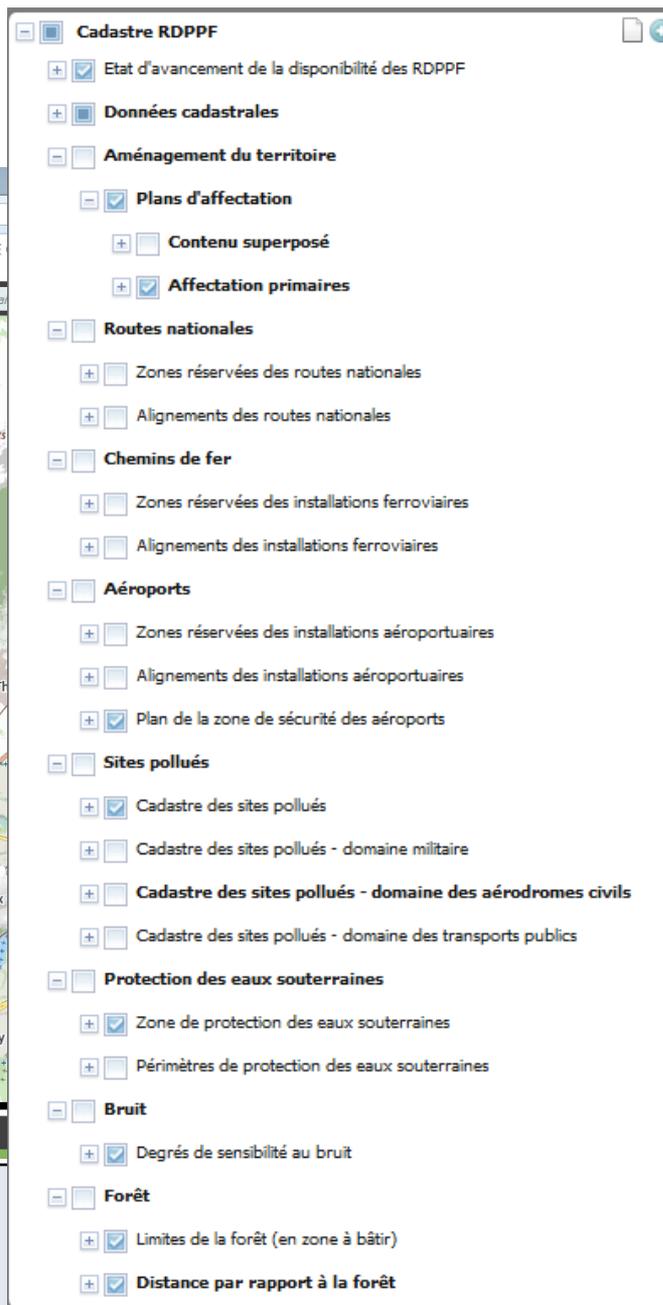
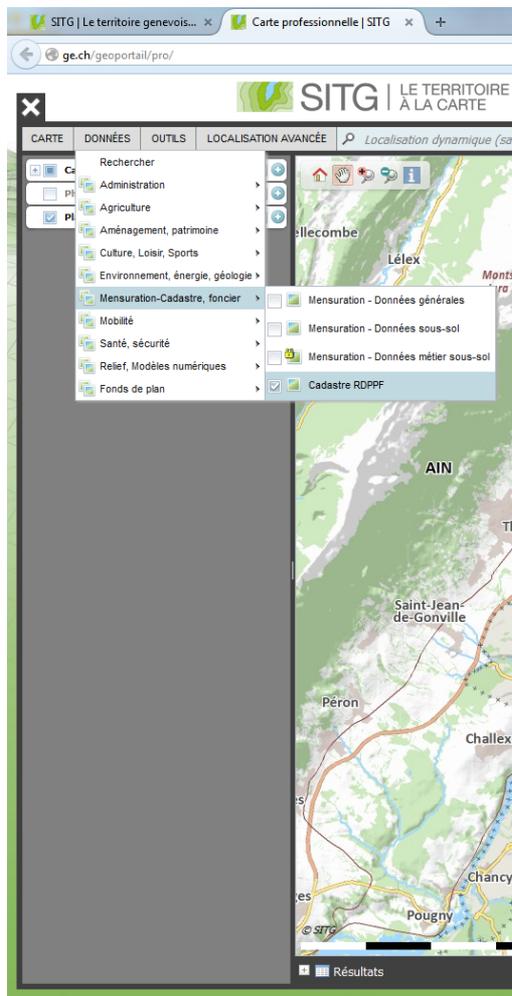
Accompagnement des métiers

- Mise en place d'un processus d'attribution d'un identifiant unique et pérenne pour chaque restriction RDPPF (EREBID)
- Mise en place de l'historisation des données RDPPF pour garantir leur traçabilité dans le temps

Intégration des données dans l'environnement de publication géomatique

- Une thématique dédiée dans le site cartographique du SITG pour la consultation dynamique des RDPPF (extrait dynamique)
- Une application pour la production d'extrait compact et/ou complets du cadastre RDPPF (extrait statique) avec possibilité de produire un extrait certifié conforme (payant)

RDPPF - extrait



ement, des transports et de l'agriculture
rique et de l'organisation de l'information

RDPPF - extrait statique

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://ge.ch/terecadastre/>. The page header includes the logo of the République et Canton de Genève and a banner with the word 'Mensuration'. The main content area is titled 'Choix de la prestation' and contains the following elements:

- 1. Prestation**: A radio button is selected for 'Extrait du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière'.
- 2. Sélection**: This section is currently empty.
- 3. Confirmation**: Two radio buttons are present:
 - Extrait compact**: *Les dispositions juridiques sont accessibles via des liens hypertextes.*
 - Extrait complet**: *Texte complet des dispositions juridiques.*
- Commande**: A warning icon and text: **Mise en garde**.

Mise en service progressive: La mise en service du cadastre RDPPF est faite de manière progressive par commune. Des problèmes de service et de données peuvent encore se présenter. Nous vous remercions de votre compréhension.

Extrait RDPPF : L'extrait se présente sous la forme d'un document numérique au format PDF, contenant toutes les données publiées par le cadastre RDPPF, c'est-à-dire la géométrie des restrictions, les données des actes législatifs en force ainsi que les informations complémentaires telles que les prescriptions spéciales.

Cet extrait ne crée aucun autre droit ou obligation que ceux découlant des textes légalement adoptés et publiés.

 En cochant cette case, je confirme avoir pris connaissance de ces mises en garde

At the bottom, there is a note: 'Choisir le type d'extrait avant de passer à l'étape suivante.' and a button labeled 'Etape suivante'.

Merci de votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Service de géomatique et de l'organisation de l'information

25.09.2015 - Page 1